

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6334>

# Protection des sources

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2007

---

**Spyworld Actu**

---

Après des perquisitions dans les locaux du Point et de L'Equipe en janvier 2005, de France 3 Centre en juin 2006, ou encore de Midi libre en juillet 2006, c'est aujourd'hui le journaliste Guillaume Dasquié qui est mis en examen pour compromission du secret défense, après avoir été interpellé à son domicile et placé en garde à vue pendant quarante heures.

Les policiers et la justice ne cherchaient qu'une seule information : la ou les sources qui avaient permis à ce journaliste de publier dans nos colonnes, le 17 avril, des éléments provenant de rapports de la DGSE sur le terrorisme dans les mois précédant les attentats du 11 septembre 2001.

Une nouvelle fois, c'est donc un principe essentiel de la liberté de la presse qui est mis à mal : le respect et la protection des sources des journalistes. L'article 109 du code de procédure pénale est on ne peut plus clair : "Tout journaliste entendu comme témoin sur des informations recueillies dans l'exercice de son activité, est libre de ne pas en révéler l'origine." Pascal Clément, alors garde des sceaux, s'était engagé, en 2006, à inscrire cette règle dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Cette promesse n'a malheureusement pas été honorée.

Il est grave et choquant qu'un principe aussi fondamental soit détourné ou contourné par l'autorité judiciaire.

*Post-scriptum :*

<http://www.lemonde.fr/web/article/0...>